

MOUVEMENT 2021 - SAVOIE

DEMANDE DE MAJORATION DE BAREME POUR UN CONJOINT BOE ET/OU UN ENFANT RECONNU HANDICAPE OU AYANT UNE MALADIE GRAVE

Document à transmettre au plus tard **le 29 mars 2021** à la DSDEN, division du 1^{er} degré, 131 avenue de Lyon, 73018 CHAMBERY CEDEX ou par mail à ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr

- Demande au titre du conjoint
 Demande au titre de l'enfant

Règles du mouvement régissant les demandes

Cette majoration est attribuée sur décision de l'inspecteur d'académie, directeur des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) après avis du médecin de prévention

Une majoration de 20 points peut être accordée uniquement sur les postes améliorant les conditions professionnelles de l'enseignant.

Pièces à joindre à la demande :

- Photocopie du livret de famille
- Attestation MDPH de l'enfant ou du conjoint ou dossier médical sous pli cacheté
- Avis du médecin de prévention.

Situation de l'intéressé(e)

NOM Prénom :

Affectation en 2020/2021 (école + ville) :

Adresse personnelle :

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse électronique professionnelle : @ac-grenoble.fr

Date de la demande : ____ / ____ / 2021

Date du RDV avec le médecin de prévention : ____ / ____ / 2021

Signature du demandeur :

Cadre réservé au médecin de prévention

avis favorable

avis défavorable

Liste des postes sur lesquels la majoration serait appliquée :